

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D212023

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
24/03/2023

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 mars 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain –
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à
M. CHEVRET Pascal, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD
Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie,

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 du service public
d'assainissement, soumis à la Commission des Finances.

Section d'exploitation :

Une dépense totale de 825 000 Euros décomposée en :

- virement à la section d'investissement :	577 000.00 €
- dotation aux amortissements :	165 000.00 €
- charges à caractère général :	60 000.00 €
- intérêts d'emprunt :	12 000.00 €
- titres annulés sur exercice antérieur :	11 020.00 €

Une recette totale de 825 000 Euros décomposée en :

- redevance d'assainissement :	140 300.00 €
- Participation Assainissement Collectif :	4 000.00 €
- excédent reporté :	591 314.74 €
- amortissement des subventions :	75 259.00 €
- subventions d'exploitation :	14 000.00 €
- mandats annulés :	126.26 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230331-D212023-BF
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Section d'investissement :

Une dépense totale de 1 850 000 Euros décomposée en :

- frais d'étude :	130 000.00 €
- travaux sur réseaux :	1 512 855.04 €
- travaux STEP :	30 000.00 €
- amortissement des subventions :	75 259.00 €
- intégration des frais d'études :	51 885.96 €
- remboursement capital emprunt :	50 000.00 €

Une recette totale de 1 850 000 Euros décomposée en :

- excédent antérieur reporté :	1 018 118.18 €
- virement section d'exploitation :	577 000.00 €
- dotation aux amortissements :	165 000.00 €
- intégration des frais d'études :	51 885.96 €
- subvention d'investissement :	37 995.86 €

Ce budget est donc équilibré tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- APPROUVE le Budget Primitif 2023 du Service de l'assainissement, tel que présenté.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 avril 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX